



RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY DU CONCOURS EXTERNE D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE TERRITORIAL DE 1^{ère} CLASSE -SESSION 2013-

Le concours externe d'Ingénieur a été organisé, pour la première fois, en 2012 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique, suite au transfert de compétences en matière d'organisation des concours du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) vers les Centres de Gestion, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2010.

Le Centre de Gestion a ainsi organisé ce concours pour les besoins en recrutement des collectivités affiliées et non affiliées au Centre de Gestion de la Martinique.

Par ailleurs, une convention a été établie entre le Centre de Gestion de la Guadeloupe et le Centre de Gestion de la Martinique afin de mutualiser l'organisation du concours externe d'accès au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Pour mémoire, la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que « les Centres de Gestion peuvent également, par convention, ouvrir et organiser des concours communs... », aussi les Centres de Gestion de la Guadeloupe et de la Martinique ont choisi de mettre en œuvre cette disposition, conformément à la convention de partenariat inter centres de gestion de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique conclue le 1^{er} avril 2010.

L'organisation de ce concours a ainsi donc été confiée au Centre de Gestion de la Martinique.

Le concours externe d'Auxiliaire de puériculture territorial de 1^{ère} classe

Cette première session s'est déroulée selon le calendrier suivant, conformément à l'arrêté d'ouverture du 6 décembre 2011 :

Période d'inscription	30 janvier au 24 février 2012
Période de dépôt des dossiers	30 janvier au 2 mars
Epreuve écrite	20 juin 2012
Jury d'admissibilité	13 septembre 2012
Résultats d'admissibilité	13 septembre 2012
Jury d'admission	5 octobre 2012
Résultats d'admission	5 octobre 2012

Conformément à l'article 10 de l'arrêté n° 2011-179, le jury était composé de neuf membres de chacun des collèges suivants (3 membres par collège) :

- Les élus (3 membres)
- Les personnalités qualifiées (3 membres)
- Les fonctionnaires territoriaux (3 membres)

1. Les principaux chiffres de la session

Les tableaux suivants comparent les principales données des sessions 2008 et 2011 du concours d'Ingénieur organisés respectivement par le CNFPT et le Centre de Gestion de la Martinique.

CNFPT Martinique-session 2009-

Spécialité	Candidats admis à concourir	Candidats présents à l'épreuve écrite	Candidats admissibles	Candidats admis	Nombre de postes ouverts
Ingénierie Gestion technique et architecture	14	9	2	1	6

Centre de Gestion de la Martinique-session 2012-

Spécialité	Candidats admis à concourir	Candidats présents à l'épreuve écrite	Candidats admissibles	Présents à l'épreuve orale	Candidats admis	Nombre de postes ouverts
Ingénierie Gestion technique et architecture	15	13	4	4	3	8
Infrastructures et Réseaux	11	8	6	6	5	10
Prévention et gestion des risques	19	14	7	7	4	4

Le profil des candidats

Les données statistiques suivantes portent sur les candidats admis à concourir.

- ▶ L'âge :
 - les 26-35 ans : la tranche d'âge la plus représentée soit 44,00 % des candidats),
 - les 36-45 ans représentent 40,00 % des candidats,
 - les 46-55 ans soit 16,00 %, est la tranche d'âge la moins représentée.

- ▶ Le sexe :
 - les femmes représentent 60 % des candidats admis à concourir.

- ▶ La situation professionnelle :
 - 73,33 % des candidats proviennent de la Fonction Publique Territoriale (60 % pour la Martinique et 13,33 % pour la Guadeloupe) ;
 - 2,22 % sont issus de la Fonction Publique d'Etat
 - 13,33 % sont issus du secteur privé
 - 8,90 % sont sans emploi. 2,22 % n'ont pas renseigné cette rubrique.

- ▶ Le niveau d'études :
 - 69 % des candidats présentent un Bac+5 ;
 - 9,00 % présentent un BAC+4 ;
 - 2 % un BAC+3 ;
 - 9,00 % disposent d'un Bac+2
 - 11,00 % sont bacheliers.

- ▶ La Formation de préparation au concours :

Le CNFPT a organisé deux sessions de formation qui se sont déroulées du 13 avril au 15 juin 2012.

A la première session, 18 candidats étaient inscrits, 16 ont été acceptés et 15 ont suivi la formation.

A la seconde session, les 18 candidats inscrits ont été acceptés et ont suivi la formation.

Le contenu de la formation portait sur la présentation générale, le cadrage et la méthodologie.

Le concours externe sur titres avec épreuves est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur ou d'architecte ou d'un autre diplôme scientifique ou technique national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à 5 années d'études supérieures après le baccalauréat et figurant sur une liste établie par décret.

Des commissions d'équivalence qui ont pour mission de se prononcer sur les demandes émanant de candidats ne possédant pas l'un des titres ou diplômes réglementairement requis mais qui justifient de qualifications au moins équivalentes attestées :

Par tout autre diplôme ou titre sanctionnant une formation ou par toute attestation prouvant que le candidat a accompli avec succès un cycle d'études au moins équivalent à celui sanctionné par le diplôme requis.

Par l'exercice d'une activité professionnelle salariée ou non salariée, exercée de façon continue ou non, pendant une durée totale cumulée d'au moins trois ans à temps plein dans l'exercice d'une profession comparable par sa nature et son niveau à celle d'ingénieur, le candidat peut également demander à la commission l'autorisation de s'inscrire au concours.

Peuvent être dispensés des conditions de diplômes :

Les pères et mères de famille d'au moins trois enfants et les sportifs de haut niveau.

2. L'épreuve écrite d'admissibilité

Les candidats subissent une seule épreuve écrite d'admissibilité.

Les sujets de l'épreuve écrite figurent sur le site internet du Centre de Gestion de la Martinique (rubrique « concours et examens », « sujets »). Ils ne comportent pas d'indications de correction.

Concernant le déroulement de l'épreuve écrite, les candidats ont été convoqués au Rectorat de Terreville, salle Emile Fidole (Schoelcher).

Cette épreuve a fait l'objet d'une double correction, ainsi que le prévoient les dispositions règlementaires. La correction des copies a mobilisé 2 correcteurs.

Sont autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury. Toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire.

Les candidats guadeloupéens ont passé l'épreuve écrite en Guadeloupe.

2.1. La nature de l'épreuve

Il s'agit d'une épreuve qui a pour objet de vérifier l'aptitude du candidat à exercer ses fonctions au sein d'une collectivité territoriale.

Cette épreuve consiste, à partir de l'analyse d'un dossier remis au candidat, en la rédaction d'une note tenant compte du contexte technique, économique ou juridique lié à ce dossier. Celui-ci porte sur l'une des spécialités, choisie par le candidat au moment de l'inscription (durée : 5 heures ; coefficient 5).

- 45 candidats ont été admis à concourir,
- 35 candidats étaient présents à l'épreuve.
- Les absents représentent 33,33 % des candidats admis à concourir.

2.2. La réunion du jury d'admissibilité

A l'issue de l'épreuve écrite, le jury s'est réuni le 8 novembre 2012 et a arrêté la liste des candidats admis à se présenter à l'épreuve orale.

Compte tenu des résultats, le jury d'admissibilité a déclaré, 17 candidats admissibles sur les 35 présents soit 48,57 % des candidats.

Nombre de postes ouverts	Spécialité	Nombre de candidats admissibles	Seuil d'admissibilité
8	Ingénierie gestion technique et architecture	4	9,45

Le jury a décidé d'éliminer le ou la candidat(e) qui n'a pas respecté la consigne d'anonymat des copies stipulée sur le sujet et la fiche règlement signée par le ou la candidat(e).

Les procès-verbaux réalisés lors de l'épreuve écrite d'admissibilité n'ont révélé aucun incident particulier. Les correcteurs ont noté un niveau plutôt moyen des candidats avec un manque de préparation et d'entraînement, une mauvaise gestion du temps imparti ainsi qu'une difficulté à appliquer la méthodologie.

A la session de 2009 organisée par le CNFPT pour les 3 départements (Guadeloupe, Guyane et Martinique), le pourcentage de candidats admis à se présenter aux épreuves orales était moins élevé (25,18 % soit 34 candidats sur les 135 présents).

3. Les épreuves d'admission

Les épreuves orales et facultatives se sont déroulées, au Centre de Gestion, les 3 et 4 octobre 2012.

le CNFPT a organisé une session de formation qui s'est déroulée du 24 au 27 septembre 2012.

Les 13 candidats inscrits ont été acceptés.

Le contenu de la formation portait sur la mise en situation avec le jury.

3.1. La nature de l'épreuve

L'épreuve d'admission consiste en :

Un entretien permettant d'apprécier les connaissances et les aptitudes du candidat. Cet entretien consiste, dans un premier temps, en des questions portant sur l'une des options choisie par le candidat lors de son inscription au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. L'entretien vise ensuite à apprécier l'aptitude du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer ainsi que sa capacité à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur (durée : 40 minutes réparties en 15 à 20 minutes pour chacune des deux parties ; coefficient 2) et, éventuellement,

une épreuve orale facultative de langue vivante étrangère consistant en la traduction, sans dictionnaire, suivie d'une conversation, d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes, choisie par le candidat au moment de son inscription : allemand, anglais, arabe moderne, espagnol, grec moderne, italien, néerlandais, portugais et russe (préparation : 30 minutes ; durée : 15 minutes ; coefficient 1).

3.2. La réunion du jury d'admission

Le jury s'est réuni le 5 octobre 2012 au Centre de Gestion.

Compte tenu des résultats, le jury a déclaré admis 12 candidats au concours externe d'Ingénieur territorial, session 2012.

Nombre de postes ouverts	Spécialité	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents	Admis	Seuil d'admission
8	Ingénierie gestion technique et architecture	4	4	3	9,98

Analyse et conclusion

Les appréciations portées par le jury restent de sa seule compétence, en sa qualité de jury indépendant et souverain.

Elles ne peuvent être remises en cause dès lors que les opérations se sont déroulées dans les conditions conformes à la réglementation et que le principe d'égalité entre les candidats a été respectée.